

5830
—
45

Van Houten

Bruxelles.

Repris le 28 Mars
1930
G. Bobelair
pour M. Van Houtem.

RÉCÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de ouvrage soumis
à l'examen de la Commission directrice des MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE ET
DE SCULPTURE, et faisant l'objet de sa communication N° en date
du

Bruxelles, le 191 .

Reçu de M.^{rs} Van Hinder et Bobelair de Bruxelles.
un tableau panneau le Berger Juis et les trois graces.
de Paelenburg. le 4 Juin 1930. Carlemans

Repris le 28 Mars
1930
par M. Van Houten
et Babelaine

RÉCÉPISSÉ

~~Je reconnais avoir repris possession de ouvrage soumis
à l'examen de la Commission directrice des MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE ET
DE SCULPTURE, et faisant l'objet de sa communication N° en date
du~~

Reçu de Van Houten et M^{lle} Babelaine de
Bruxelles un tableau panneau peinti beeste par
le comte d'Ardenne du eborci pour la vente
tableau signi Trelant.

[Signature]



SOUS-VÊTEMENTS "IGNITA"

— TISSU —
CALORIFIQUE

(MARQUE DÉPOSÉE)

A. VAN HOUTEN

LILLE

8, TERRASSE STE-CATHERINE

BRUXELLES

624 CHAUSSEE DE WATERLOO

Fabriques et Bureaux:
8, TERRASSE STE-CATHERINE
LILLE

168 chaussée de Neurgat

Bruxelles Le 3 Février 1920

Vulnich

Monsieur Van Pijndae
Conservateur des Musées Royaux
Bruxelles

Monsieur

Suite à l'enquête que j'ai eu l'honneur
d'avoir avec vous au sujet de deux tableaux anciens
c'est un de Véluux, école Hollandaise XVI^e siècle
0.53 x 0.80.. Le Paradis
l'autre de Poelenburg école Hollandaise du XVII^e siècle
Le Berger Paris & les déesses endormies
Nous offrons le premier tableau le Paradis pour la
somme de soixante mille francs -
Le 2^e tableau, le Berger Paris, etc. pour la somme
de quinze mille francs
Nous vous faisons remettre les deux tableaux
en parfait état
Veuillez agréer Messieurs, l'assurance de nos
sentiments les plus distingués

A. Van Houten